

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 119/2019 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2019

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 22

OBJET

**PROJET D'AMENAGEMENT DE
LA FORET COMMUNALE.
2020 – 2039.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 10 DECEMBRE 2019.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil dix-neuf, le seize Décembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN - Mme VAUDEVILLE – Mme SOMNARD – M. COUDRAY Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – M. MOUGIN – M. VIRLOUVET – M. MANGEMATIN - M. BANNEROT -- Mme TIHA – Mme MARECHAL - M. VANOT – M. MARULAZ.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme LICHY à Mme COSSART - M. STEIMER à M. GEX - M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE.

Excusé: M. THIERY.

Absents : M. BEGNENE - Mme DIEZ - M. PREVOT – M. MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

8. DOMAINE DE COMPETENCE PAR THEME 8.4 Aménagement du territoire

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Considérant la présentation du projet d'aménagement de la forêt communale de Baccarat par Mme Anne LABOURE, Aménagiste à l'ONF et M. Alexandre PIETRA Technicien de l'ONF,

Le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions des articles L124-1.1, L212-1 à L212-3, D212-1, D212-2, R212-3, R212-4, D212-5.2, D214-15 et D214-16, du Code Forestier.

Il expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- Un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement.
- La définition des objectifs assignés à cette forêt.
- Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme (20 ans).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité et à l'unanimité :

- **émet un avis favorable au projet d'aménagement proposé.**

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX